

## CONSEIL MUNICIPAL

# PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2024

Date de la convocation : **28 juin 2024**  
Nombre de conseillers en exercice : **23**

Nombre de présents : **18**  
Nombre de votants : **21 dont 3 pouvoirs**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de ROCHESERVIÈRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en la maison commune, sous la présidence de M. Bernard DABRETEAU, Maire sur la convocation qui leur a été adressée individuellement conformément à l'article L. 2121-10 du code général des collectivités territoriales.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

MM. Bernard DABRETEAU – Joël OIRY – Mme Martine FAUCHARD – M. Antoine ORCIL – Mme Iraceme GONCALVES – M. Laurent BERTAUD – Mmes Christelle SAUVAGET – Véronique BERGER MACOIN - Marie-Andrée LARDIÈRE – MM. Vincent BRETÉCHER – Patrice PAVAGEAU – Mmes Valérie TARDY – Mélanie CHOBLET - MM. Fabien GUIBRETEAU — Sébastien PAVAGEAU – Grégory THÉPAULT – Mmes Aurélie JOULIN – Solène GUIBERT

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Mathieu ROBIN a donné pouvoir à M. Grégory THEPAULT – M. Baptiste SORIN a donné pouvoir à M. Joël OIRY – Mme Sylvia CORDEL a donné pouvoir à Mme Aurélie JOULIN

ÉTAIENT ABSENTS : Mme Aurélie GAZEAU – Franck CORNEVIN (*Excusé*)

Assistait également à la réunion : Mme Véronique CANTIN, Directrice Générale des Services

En application de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal désigne M. Antoine ORCIL comme secrétaire de séance.

*Arrivée de M. Sébastien PAVAGEAU et Mme Aurélie JOULIN à 20h32 et Mme Martine FAUCHARD à 20h36, pour la délibération n°52.07.24 - Signature d'un protocole transactionnel avec la société TERREAL pour des travaux à l'EHPAD l'Arbrasève.*

### ORDRE DU JOUR

- |          |  |
|----------|--|
| 52.07.24 | SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ TERRÉAL POUR DES TRAVAUX A L'EHPAD L'ARBRASEVE |
| 53.07.24 | SOUSCRIPTION SUITE A DES DEGATS SUR UN PANNEAU D'AFFICHAGE   |
| 54.07.24 | ZAC DE LA CAILLONNIÈRE – TRANCHE N°6 – ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS                                  |
| 55.07.24 | RÉNOVATION DE L'EGLISE – ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS  |

### INFORMATIONS DIVERSES

- *Décisions du maire*
- *Point sur la friche industrielle, rue des Alouettes*
- *Elections législatives : 7 juillet*
- *Les Éphémères : 9 juillet*
- *Les visites guidées aux flambeaux de Pauline Retailleau*
- *Dégradations et vol au Stade de football*
- *Planning prévisionnel des conseils municipaux 2024*

-----

Après l'ouverture de la séance du conseil municipal par M. le Maire, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal nomme M. Antoine ORCIL en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 juin 2024 est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

-----  
**INTERCOMMUNALITÉ**

**52.07.24 - SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIÉTÉ TERRÉAL POUR DES TRAVAUX A L'EHPAD L'ARBRASEVE**

*Rapporteur : Bernard DABRETEAU, Maire*

M. le Maire expose :

La Commune de ROCHESERVIÈRE a réalisé entre 2014 et 2015 des travaux de construction d'un établissement public d'hébergement comportant une centaine de places (EHPAD, EHPAA, PASA) dit « Résidence l'Arbrasève », situé 5 rue de l'Arbrasève, 85620 ROCHESERVIÈRE.

Cet établissement est géré par la Communauté d'agglomération TERRES-DE-MONTAIGU.

Les façades de l'ouvrage ont été revêtues d'un bardage en éléments de terre cuite posés sur des montants en aluminium supportés par des pattes de fixation scellées sur la façade maçonnée, la fixation étant assurée par des agrafes métalliques conformes à l'avis technique.

Dans le cadre de sa démarche qualité, la société TERREAL, fournisseur des éléments de terre cuite, a procédé à une première inspection des façades en mai 2018, au cours de laquelle aucun désordre n'a été identifié.

Une nouvelle inspection réalisée en avril 2019 avec arrosage d'environ la moitié de la surface traitée a révélé l'existence de 8 fissures et une casse.

Puis, en mars 2022 lors d'un arrosage de la moitié des surfaces bardées des façades sud-est, des ailes 1 et 2 et des façades intérieures du bâtiment, le rapport établi fait état de 52 bardeaux fissurés et de 5 cassés.

Le 27 avril 2022, la société TERREAL, en sa qualité de fournisseur, a alerté la Communauté d'agglomération, du risque de chute des bardeaux en terre cuite et proposé leur remplacement intégral.

La cause des fissures de bardeaux n'a pas été déterminée à ce jour. Aussi, dans ce contexte, il a été décidé de procéder au remplacement de l'intégralité des bardeaux sur l'ensemble des façades du bâtiment.

C'est dans ce contexte que la Commune de ROCHESERVIÈRE, la Communauté d'agglomération TERRES DE MONTAIGU, la Société SMAC, la Société TERREAL, la Société HDI GLOBAL SE se sont rapprochées pour convenir des modalités financières et matérielles de la prise en charge.

Le coût des travaux estimé à environ 187 688 ,33 € TTC sera entièrement pris en charge par la Société TERREAL (fourniture et pose).

Les travaux seront réalisés par et sous la responsabilité de la Société SMAC celle-ci faisant son affaire de toutes informations, déclarations et autorisations nécessaires, notamment, auprès du Maître d'Ouvrage et/ou de son délégué.

M. le Maire précise que Maître HUMEAU - avocat, accompagne Terres de Montaigu et la Commune de ROCHESERVIÈRE dans le dossier relatif aux sinistres identifiés sur le site de l'Arbrasève (15 de répertoriés). Il a validé la signature de ce protocole.

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu se positionnera sur ce protocole transactionnel lors de sa séance du 11 juillet 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

➤ **VALIDE** le protocole transactionnel présenté par la Société TERRÉAL

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le protocole d'accord transactionnel.

## FINANCES

### 53.07.24 - SOUSCRIPTION DEGATS PANNEAU D’AFFICHAGE

*Rapporteur : Joël OIRY, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'aménagement, de la voirie et des réseaux*

M. Joël OIRY, 1<sup>er</sup> adjoint, en charge de l'aménagement, de la voirie et des réseaux expose :

Le mardi 30 avril 2024, M. Dylan BIDRON-HAMARD a endommagé, avec son véhicule, le panneau d'affichage associatif situé sur le parking de covoiturage BelleRoche au rond-point des cinq routes sur la commune de Rocheservière en venant de la route de Legé. Il a reconnu les faits.

Monsieur le Maire propose de lui facturer la somme de 918,29 € TTC correspondant à la réparation des dommages constatés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **DECIDE** de facturer la somme de 918,29€ TTC à M. Dylan BIDRON-HAMARD, domicilié à PALLUAU (Vendée), 6 La Bonnetière
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires liées.

## URBANISME

### 54.07.24 - ZAC DE LA CAILLONNIÈRE – TRANCHE N°6 – ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS

*Rapporteur : Joël OIRY, 1<sup>er</sup> adjoint, en charge de l'aménagement, de la voirie et des réseaux et Laurent BERTAUD, adjoint en charge de l'urbanisme*

M. Joël OIRY, 1<sup>er</sup> adjoint en charge de l'aménagement, de la voirie et des réseaux et M. Laurent BERTAUD, adjoint en charge de l'urbanisme présentent les résultats de la consultation :

La consultation des entreprises pour les travaux de voirie, d'assainissement EP et d'aménagement paysager pour la viabilisation de la tranche 6 de la ZAC de la Caillonnière sur la commune de la ROCHESERVIÈRE s'est déroulée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Deux lots étaient à attribuer :

- *Lot n°1 : Travaux de voirie et d'assainissement EU-EP – estimation du maître d'œuvre : 677 800 € HT*
- *Lot n°2 : Aménagement paysager – estimation du maître d'œuvre : 106 000 € HT*

Cinq entreprises ont transmis une proposition financière pour le lot n°1 et une entreprise s'est excusée de ne pas répondre. Trois offres ont été déposées pour le lot n°2.

Le rapport d'analyse des offres pour le lot n°1 a été établi par le bureau d'études Société d'Aménagement et d'Etudes Techniques (**SAET**).

Pour le lot n°2, le rapport d'analyse des offres a été effectué par l'Atelier Clotilde DRIN.

Après analyse et classement des offres, les propositions classées en 1<sup>ère</sup> position sont celles des entreprises suivantes :

- **Lot n° 1** : GIRARDEAU TP, situé à Treize Septiers (Vendée) – La Roseraie – BP 3 **avec 92 points sur 100**. L'offre est d'un montant de 591 776,54 € HT, soit 710 131,85 € TTC.
- **Lot n°2** : SARL MARMIN Espaces Verts, situé aux Essarts En Bocage (Vendée) – 28, rue Armand de Rougé **avec 92 points sur 100**. L'offre est d'un montant de 84 989 € HT soit 101 986,80 € TTC.

M. Joël OIRY indique à l'assemblée que l'ouverture des offres a permis de constater des prix en dessous des estimations prévisionnelles soit 107 700 € en dessous. Ceci est une bonne nouvelle.

Il précise que cela impactera le prix de vente des terrains. Pour rappel, le prix de vente reprendra l'ensemble des coûts (travaux, concessionnaires, géomètre, frais administratifs, ...)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **RETIENT** pour le lot n° 1 la société GIRARDEAU TP, située à Treize Septiers (Vendée) – La Roseraie – BP 3 pour un montant de 591 776,54€ HT, soit 710 131,85€ TTC.
- **RETIENT** pour le lot n°2 la SARL MARMIN Espaces Verts, située aux Essarts En Bocage (Vendée) – 28, rue Armand de Rougé, pour un montant de 84 989 € HT soit 101 986,80€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés concernant les travaux. avec les entreprises retenues

## BATIMENTS

### 55.07.24 - RÉNOVATION DE L'ÉGLISE – ATTRIBUTION DE MARCHÉS PUBLICS

*Rapporteur : Patrice PAVAGEAU, conseiller délégué en charge des bâtiments communaux*

M. Patrice PAVAGEAU, conseiller délégué en charge des bâtiments communaux expose :

La consultation des entreprises pour les travaux de rénovation de l'Eglise, Notre Dame de l'Assomption sur la commune de la ROCHESERVIÈRE s'est déroulée dans le cadre d'une procédure adaptée.

Six lots étaient à pourvoir :

- Lot n°1 – Échafaudages / Sécurité collective
- Lot n°2 – Gros-œuvre
- Lot n°3 – Confortement charpente bois
- Lot n°4 – Traitement de charpente
- Lot n°5 – Couverture ardoises / zinguerie
- Lot n°6 – Électricité

Seize entreprises ont transmis une proposition financière tous lots confondus.

Le rapport d'analyse des offres a été établi par le cabinet AM Architecture, représenté par M. Yann MASSONNEAU, architecte DPLG.

Après analyse et classement des offres, les propositions classées en 1<sup>ère</sup> position sont celles des entreprises suivantes :

- **Lot n°1** : ENTREPOSE ECHAFAUDAGES, situé à Héric (Loire-Atlantique) – 1, avenue Clément Ader – ZI de l'Erette avec 93,90 points sur 100. L'offre est d'un montant de 69 490 € HT, soit 83 388 € TTC.
- **Lot n°2** : ENTREPRISE BENAITEAU, située à Sèvremont (Vendée) – Zone artisanale Les Châteliers Châteaumur avec 85 points sur 100. L'offre est d'un montant de 41 599 € HT soit 49 918 € TTC. L'option supplémentaire est de 13 866 € HT soit 16 639,20 € TTC soit montant total de 53 246,40 € HT soit 66 558 € TTC.
- **Lot n°3** : CHARPENTIER DU BORD DE LOGNE, situé à Legé (Loire-Atlantique) – 8, rue des Frères Lumière avec 85 points sur 100. L'offre est d'un montant de 42 910,67 € HT, soit 51 492,80 € TTC. L'option supplémentaire est de 26 078,97€ HT soit 31 294,71 € TTC, soit un montant total de 66 230,05 € HT soit 82 787,56 € TTC
- **Lot n°4** : CONCEPT INVEST SARL, situé à Dunkerque (Nord) – 674 Boulevard de la République avec 77,33 points sur 100. L'offre est d'un montant de 65 733,25 € HT soit 78 879,90 € TTC. L'option supplémentaire est de 6249 € HT soit 7498,80 € TTC, soit un montant total de 71982,25 € HT soit 86 378,70€ TTC
- **Lot n°5** : **Infructueux (aucune offre de déposée)**
- **Lot n°6** : SARL LOIRAT SAUVAGET, situé à Rocheservière (Vendée) – 3 rue Gustave Eiffel – ZA Les Genets avec 92,50 points sur 100. L'offre est d'un montant de 17 026,92€ HT soit 20 432,30€ TTC.

M. Patrice PAVAGEAU précise que pour :

- le lot n°1 : les prix se révélaient très surprenants. Une grande variation de prix a été observée entre les trois entreprises ayant répondu.
- le lot n°2 : L'entreprise BENAITEAU a déjà réalisé les travaux de réfection de la flèche, elle est aussi spécialisée dans les travaux sur ce type d'édifice.
- le lot n°3 : Au vu du montant de l'offre de base conforme au cahier des charges, il est proposé de retenir l'option supplémentaire.

- le lot n°4 : L'entreprise retenue est déjà performante pour ce type de traitement.
- le lot n°5 : Des retraits de dossiers ont été effectués par certaines entreprises, qui malheureusement n'ont pas souhaité répondre. La consultation va donc être relancée avec une mise en concurrence restreinte.
- Le lot n°6 : L'entreprise retenue est une entreprise locale qui a déjà réalisé de nombreux travaux pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés :

- **RETIENT** pour le lot n°1 la société ENTREPOSE ECHAFAUDAGES, situé à Héric (Loire-Atlantique) – 1, avenue Clément Ader – ZI de l'Erette, pour un montant de 69 490 € HT, soit 83 388 € TTC.
- **RETIENT** pour le lot n°2 la société ENTREPRISE BENAITEAU, située à Sèvremont (Vendée) – Zone artisanale Les Châteliers Châteaumur pour un montant de 41 599 € HT soit 49 918 € TTC. L'option supplémentaire est de 13 866 € HT soit 16 639,20 € TTC soit montant total de 53 246,40 € HT soit 66 558 € TTC.
- **RETIENT** pour le lot n°3 la société CHARPENTIER DU BORD DE LOGNE, situé à Legé (Loire-Atlantique) – 8, rue des Frères Lumière pour un montant de 42 910,67 € HT, soit 51 492,80 € TTC. L'option supplémentaire est de 26 078,97€ HT soit 31 294,71 € TTC, soit un montant total de 66 230,05 € HT soit 82 787,56 € TTC
- **RETIENT** pour le lot n°4 la société, pour un montant de CONCEPT INVEST SARL, situé à Dunkerque (Nord) – 674 Boulevard de la République. L'offre est d'un montant de 65 733,25 € HT soit 78 879,90 € TTC. L'option supplémentaire est de 6249 € HT soit 7498,80 € TTC, soit un montant total de 71982,25 € HT soit 86 378,70€ TTC
- **DECLARE** le lot n°5 infructueux et **AUTORISE** une consultation dans un cadre restreint.
- **RETIENT** pour le lot n°6 la société SARL LOIRAT SAUVAGET, situé à Rocheservière (Vendée) – 3 rue Gustave Eiffel – ZA Les Genets pour un montant de 17 026,92€ HT soit 20 432,30€ TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés concernant ces travaux avec les entreprises retenues.

## INFORMATIONS DIVERSES

### DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les décisions prises dans le cadre de la délégation accordée (article L.2122-22 du CGCT).

N° DÉCISION	DATE	OBJET
DE020-2024	19/06/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption DIA02024-013 Parcelle ZL684 sise 23 rue des Martinets
DE021-2024	19/06/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption DIA02024-014 Parcelles ZL180 ZL181 sises 21 La Brétinière
DE022-2024	17/06/2024	Cession d'un véhicule (Renault Mascott) pour un prix de vente de ce véhicule à 1 500€ Véhicule cédé à VENDÉE POIDS LOURDS Occasion – La Ribotière - 85 170 Le Poiré sur Vie.
DE023-2024	19/06/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption DIA02024-015 Parcelle AB345 sise 54 Le Clos des Rochettes
DE024-2024	26/06/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption DIA02024-016 Parcelle AD533 sise 11 Ter grande Rue
DE025-2024	26/06/2024	Renonciation à l'exercice du droit de préemption DIA02024-017 Parcelles AD758 AD760 sises 9 rue de la Charmille

DE026-2024	28/06/2024	Travaux de sol Ecole G. CHAISSAC attribués à SORIN Frères - 85620 ROCHESERVIÈRE Montant : 12 259,70 € HT
DE027-2024	28/06/2024	Travaux de sol Ecole G. CHAISSAC attribués à ATELIER DU BOCAGE-85260 MONTREVERD Montant : 2 452,35 € HT

#### POINT SUR LA FRICHE INDUSTRIELLE : RUE DES ALOUETTES

M. le Maire indique qu'il a rencontré le promoteur AXIOM et qu'une nouvelle rencontre est prévue le lundi 8 juillet.

#### ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

M. le Maire rappelle aux élus qu'à la suite de la dissolution de l'assemblée nationale annoncée par M. le Président de la République le 9 juin dernier, et à la suite du 1<sup>er</sup> tour des élections législatives du dimanche 30 juin, le second tour se tiendra le **dimanche 7 juillet** prochain.

Il indique qu'il y aura besoin des élus pour la tenue des bureaux de vote lors cette journée, de 8h à 18h00, et pour le dépouillement.

Le planning prévisionnel établi suivant les possibilités indiquées par chacun a été transmis aux élus.

#### LES ÉPHÉMÈRES

Mme Martine FAUCHARD, adjointe en charge de la Vie Culturelle - Patrimoine -Tourisme et Associations informe les élus que le festival itinérant « Les Ephémères » piloté par Terres de Montaigu sera de retour à Rocheservière le mardi 9 juillet prochain.

La soirée se tiendra au Jardin de la Boulogne. Au programme :

- Ouverture du site à 19h, à 20h15 : concert de la chanteuse « KLEM H », suivi d'un spectacle « Le Petit Détournement » à 21h30.

#### VISITE GUIDÉE DE PAULINE

Mme Martine FAUCHARD, adjointe en charge de la Vie Culturelle - Patrimoine -Tourisme et Associations informe que comme l'an passé les visites guidées sont organisées avec Pauline Retailleau, guide conférencière et historienne passionnée pour explorer les lieux emblématiques de Rocheservière.

« De jour comme de nuit aux flambeaux, laissez-vous tenter par un programme enrichissant ».

À visiter seul, en famille ou entre amis, les visites se tiendront les **16 juillet, 23 juillet et 20 août prochain**.

Il pourrait être proposé d'organiser une sortie avec les membres du conseil municipal.

Mme Martine FAUCHARD, adjointe en charge de la Vie Culturelle - Patrimoine -Tourisme et Associations, indique également que des balades contées sont possibles avec Joshua BÉNÉTEAU.

#### DÉGRADATIONS STADE DE FOOT

M. le Maire informe les élus d'un dépôt de plainte auprès de la Gendarmerie suite à un vol et dégradations subis au stade de foot. Les réserves ont été visitées et endommagées. (2 portes intérieures fracturées)

#### PLANNING PRÉVISIONNEL CONSEILS MUNICIPAUX

M. le Maire rappelle les dates des conseils municipaux des prochains conseils municipaux :

- **Judi 12 septembre** à 20h30 en salle du Conseil Municipal

- **Jeudi 10 octobre** à 20h30 en salle du Conseil Municipal
- **Jeudi 14 novembre** à 20h30 en salle du Conseil Municipal
- **Jeudi 12 décembre** à 20h30 en salle du Conseil Municipal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heure quarante-quatre minutes.

Le procès-verbal de séance du 4 juillet signé par :

Le secrétaire de séance,

Antoine ORCIL



Le Maire



Bernard DABRETEAU